



Programme de coopération bilatérale bénino-belge pour la période 2019-2023

Annexe adaptée à la Convention spécifique

Introduction

La convergence entre priorités du Bénin et de la Coopération belge comme point de départ

Le Programme Bénino-belge 2019-2023 s'est construit sur base d'une analyse des points de convergence entre les priorités du Bénin et celles de la Coopération belge au Développement.

Le **Programme d'Actions du Gouvernement « Bénin Révélé »**, ainsi que les différents Plans stratégiques sectoriels, plans nationaux de développement des filières, documents de réformes, ... ont dès lors constitué le socle des réflexions.

De la même manière, **les nouvelles orientations fixées par le Ministre belge de la Coopération au Développement** – notamment en matière d'appui au développement de l'agriculture entrepreneuriale, de stimulation de la croissance du secteur privé comme levier de développement, de promotion d'une approche basée sur les droits – en particulier les droits à la santé sexuelle et reproductive, ont orienté la définition des priorités stratégiques et du nouveau Programme bénino-belge pour la période 2019-2023.

La digitalisation et les nouvelles technologies, de même que la stimulation de **l'innovation**, en tant que priorités également partagées, ont été incorporées dans la construction du Programme, de même que l'approche intégrée visant à articuler les dimensions Diplomatie, Défense et Développement, ainsi que l'implication synergiques des instruments et acteurs de la coopération belge, y compris du secteur privé et des institutions publiques belges.

Enfin, la construction du nouveau Programme a tenu compte de la volonté partagée par le Bénin et la Belgique de développer **des actions ciblées sur les défis stratégiques prioritaires**, en vue de **maximiser l'impact** du nouveau Programme et faciliter une meilleure division du travail entre principaux PTF.

Un processus conjoint pour aboutir au nouveau Programme 2019-2023

Le processus d'analyse et de réflexion ayant abouti à la définition des orientations stratégiques du nouveau Programme bénino-belge s'est déroulé en **étroite concertation avec les institutions béninoises**.

Ce processus a abouti à la **validation conjointe du document de cadrage stratégique** lors de la rencontre du 31 juillet 2018 à Cotonou, co-présidée par le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, pour la Partie béninoise et le Directeur Général de la Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire pour la Partie belge, et en date du 26 novembre 2018 de la **validation conjointe du Programme** à Cotonou, suivant la même approche.

Un processus vivant au cours de la mise en œuvre du Programme

Pour s'adapter à l'évolution du contexte – d'abord marqué par la fermeture des frontières avec le Nigéria puis par la pandémie de COVID-19 – la stratégie pays a été adaptée **à deux reprises** pour permettre les adaptations nécessaires du portefeuille pays 2019-2023, notamment l'introduction **de nouvelles filières (riz d'abord puis anacarde)** au sein du Pilier 1 consacré à l'entrepreneuriat agricole dans l'objectif de réduire la vulnérabilité du secteur aux chocs extérieurs. Le processus ayant conduit à ces adaptations s'est fait en concertation avec les parties prenantes impliquées aussi bien au niveau des autorités béninoises que de la partie belge.

1. Structuration du Programme 2019-2023

1.1. Objectifs globaux poursuivis et composition

Deux objectifs généraux ont été définis pour le Programme bénino-belge 2019-2023 :

1. Contribuer à la *création d'emploi décents et durables*, à *l'augmentation des revenus* des acteurs économiques et des ménages et à *l'amélioration des équilibres macro-économiques* du Bénin (et ce dans deux secteurs économiques clés du Bénin) ;
2. Contribuer à la *bonne gestion du dividende démographique* et à la *réduction de la mortalité maternelle et infantile*, et améliorer la productivité du capital humain.

La Belgique exprime ainsi son ambition de contribuer au développement et la stabilité économique, sociale et sécuritaire du Bénin et d'œuvrer activement pour l'égalité des droits et des chances de toutes les couches de sa population à travers 4 piliers :

- **Pilier 1 : « Appui au développement des chaînes de valeur ajoutée (CVA) porteuses et à l'entrepreneuriat dans le domaine de l'agri-business »**

Visé à renforcer de manière inclusive et durable les CVA ciblées et leur positionnement sur le marché, en œuvrant à répondre aux goulots d'étranglement clés de celle-ci et à la professionnalisation des agri-entrepreneurs et de créer un environnement favorable au développement des CVA.

Ce Pilier sera mis en œuvre au travers de 4 interventions :

- Intervention DEFIA 1 : Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur de la filière ananas
- Intervention DEFIA 2 : Création d'un environnement favorable au développement des CVA ciblées et à l'innovation
- Intervention DEFIA 3 : Accompagnement de la filière riz en favorisant des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients au changement climatique
- Intervention DEFIA 4 : Amélioration et sécurisation de la plus-value économique des acteurs de la filière anacarde par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires

- **Pilier 2 : « Appui au développement du secteur (para)portuaire »**

Visé à améliorer la compétitivité du secteur portuaire à travers l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la performance des acteurs (para)portuaires.

- **Pilier 3 : « Promotion des droits et l'accès à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) / Digitalisation et utilisation des données (health data) »**

Visé (i) à renforcer les droits et l'accès à la SSR des femmes, enfants et jeunes et (ii) à renforcer la redevabilité sociale, la prise de décision informée et le pilotage stratégique dans le secteur de la santé sur base d'un système digitalisé de données intégrées, accessibles et de qualité

Ce Pilier sera mis en œuvre au travers de 2 interventions :

- Intervention 1 : Promotion des droits et l'accès à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR)
- Intervention 2 : Digitalisation et utilisation des données (Health Data)

- **Pilier 4 : « Appui à l'Opérationnalisation de la Police républicaine »**

Visé à contribuer à (1) définir et compléter le cadre organique et couverture territoriale de la Police républicaine, (2) améliorer le contrôle qualité des différents processus de la réforme et (3) élargir le soutien à la Police Républicaine en favorisant la plus large adhésion, tant en interne qu'en externe.

Le Programme s’inscrit entièrement dans le PAG du Bénin au niveau de son 2^{ème} pilier « Engager la transformation structurelle de l’économie » et 3^{ème} pilier « Améliorer les conditions de vie de la population ».

Il contribue également à plusieurs ODD, notamment :

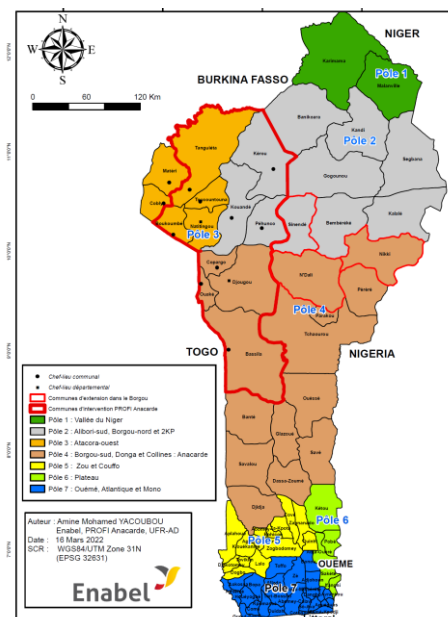
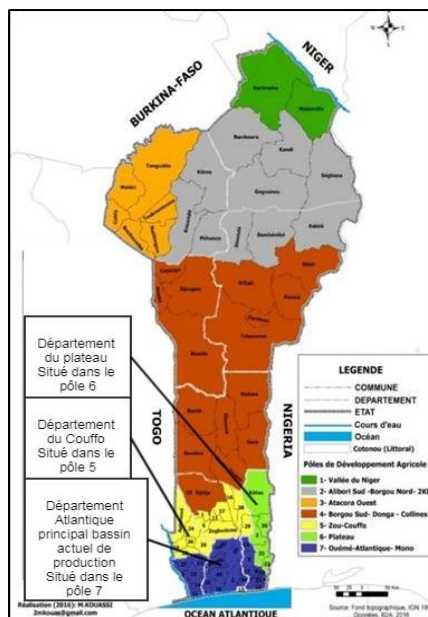


1.2. Concentration géographique

Le Programme se concentre géographiquement sur les zones Sud du Bénin, plus spécifiquement sur les Pôles de développement agricole 5, 6 et 7 avec éventuellement une zone au nord pour le pilier 4 (en fonction de la sélection de la 2^{ème} zone pilote sur base des caractéristiques pertinentes), ainsi que sur les Pôles 2, 3 et 4 (11 communes dans l’Atacora-Donga et 3 communes dans l’Alibori-Bougou) pour la filière anacarde.

Ce choix est dicté par :

- la zone de prédilection de la filière ananas (actuelle et en terme de potentiel d’expansion),
- la localisation des activités portuaires,
- tout en tenant compte également de l’acuité des besoins en matière de SSR
- et en tenant compte des priorités de la PR.



1.3. Thèmes transversaux et principes directeurs

La construction ainsi que la mise en œuvre du Programme accorde une importance particulière aux thèmes transversaux et principes directeurs suivants :

- **Environnement et lutte contre les changements climatiques** : via la promotion d'une « gouvernance environnementale » et la réalisation d'*appuis environnementaux spécifiques* (gestion rationnelle de l'eau, économie verte, Cotonou « port vert », outils et itinéraires techniques respectueux de l'environnement, emballages recyclables, utilisation des matériaux locaux, ...).
- **Genre, droits de femmes et mouvement « She decides »** : Les initiatives de promotion des droits de santé sexuelle et reproductive (DSSR) s'inscrivent dans le mouvement « She decides », initiative fortement soutenue par la Belgique pour la poursuite des initiatives relatives à la planification familiale et la préservation des droits de femmes.
- **Digitalisation** : dans la volonté que les outils et services digitaux servent de leviers importants pour « booster » les résultats de développement, tout en créant de nouveaux emplois.
- **Travail décent** : Les principes du travail décent et l'amélioration de condition des travailleurs constituent un fil conducteur important du programme.
- **Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH)** : L'approche ABDH est fondée sur le respect de l'égalité, la participation, la transparence, la redevabilité et la non-discrimination et focalise spécifiquement sur les populations les plus vulnérables.
- **Inclusivité et Durabilité** : via la création d'*opportunités d'insertion socio-économique* et en œuvrant à la diminution des inégalités, principalement à l'égard des jeunes et des femmes, et le renforcement des capacités des acteurs dans leurs rôles et mandats respectifs.
- **Flexibilité et orientation besoins/opportunités** : pour s'adapter logiquement aux évolutions de contexte.
- **Innovation** : En plus des opportunités de développement et d'innovation qu'offrent les NTIC, le programme mettra également sur d'autres approches et démarches novatrices et veillera à stimuler celles-ci.
- **Alliances stratégiques pour le développement** : Le Programme construira des alliances stratégiques innovantes avec les acteurs du secteur privé et du secteur public, en stimulant notamment les échanges entre pairs. Il mettra aussi un accent particulier pour optimiser l'articulation entre les différents instruments belges de coopération.

1.4. Répartition budgétaire et durée

La composition et répartition budgétaire du Programme se présente comme suit :

Interventions	Période	Modalités	Budget Gouvernement belge
<i>Pilier 1 : Appui au développement des chaînes de valeur ajoutées (CVA) porteuses et aux agri-entrepreneurs</i>			
<u>Intervention 1</u> : Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs dans la filière ananas	2019-2023	Conventions de subsides, accords de coopération, marchés publics Acteurs identifiés : MAEP, ATDA, DDAEP, INRAB , ABBSA, LCCSA, AFSCA, AIAB, APIEX, FENACOPAB, COLEACP	11,1 M €

<p>Les réalisations attendues incluront entres autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> clusters inclusifs et fonctionnels associant des producteurs organisés, des entreprises en lien avec les marchés et des entreprises de service dans des transactions sécurisées et mutuellement profitables ; des chaînes de valeurs avec une compétitivité améliorée une augmentation des parts de marché béninois sur les marchés existants et potentiels 			
<p><u>Intervention 2</u>: Création d'un environnement favorable aux investissements (publics et privés) des CVA ciblées</p>	<p>2019-2023</p>	<p>Conventions de subside, accords de coopération, marchés publics</p> <p>Acteurs identifiés : MAEP, ATDA, DDAEP, Communes, FNDA, FADEC, DID, AIAB, APIEX, DGFD, COLEACP</p>	<p>10,5 M €</p>
<p>Les réalisations attendues incluront entres autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> un accès à des services financiers et non financiers pour les entreprises, adaptés à leurs besoins. l'amélioration des infrastructures et du cadre légal favorise le développement de la filière ananas l'amélioration des performances des entreprises par la diffusion d'innovations et de solutions digitales stimulation de la création d'emplois nouveaux 			
<p><u>Intervention 7</u> : Accompagnement de la filière riz en favorisant des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients au changement climatique</p>	<p>2021-2023</p>	<p>Conventions de subside, accords de coopération, marchés publics</p> <p>Acteurs identifiés : MAEP, ATDA, DDAEP, FNDA, INRAB, IFRIZ, CCRB, UAC, Rikolto, DID, UP</p>	<p>2,5 M€</p>
<p>Les réalisations attendues incluront entres autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> des modèles d'affaires inclusif sont mis en place dans les clusters identifiés et accompagnés le contexte est plus incitant pour les acteurs privilégiant des techniques de production plus durables les producteurs de riz accompagnés disposent des méthodes et des outils nécessaires pour s'engager avec succès dans des processus de transition agroécologique 			
<p><u>Intervention 8</u> : Amélioration et sécurisation de la plus-value économique des acteurs de la filière anacarde par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires</p>	<p>2022-2023</p>	<p>Conventions de subside, marchés publics</p> <p>Acteurs identifiés : MAEP, ATDA, DDAEP, IFA, URCPA, FENAPAB</p>	<p>0,9M€</p>
<p>Les réalisations attendues incluront entres autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité des noix et augmentation de la productivité des acteurs de la filière Renforcement des liens d'affaires entre les acteurs Amélioration de l'environnement des affaires pour le développement des chaînes de valeurs « amandes conventionnelles » et « amandes BIO » 			
<p>Pilier 2 : Appui au développement du secteur (para) portuaire</p>			
<p><u>Intervention 3</u>: Appui au développement du secteur (para) portuaire</p>	<p>2019-2023</p>	<p>Accords de coopération, marchés publics</p> <p>Acteurs identifiés : MIT, PAC, SOBEMAP, Douanes-Police-Défense béninoises et belges, AGPAOC</p>	<p>10 M €</p>
<p>Les réalisations attendues incluront entres autres :</p>			

<ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de l'environnement des affaires portuaires et de la confiance des opérateurs notamment par un appui de pairs à pairs et une actualisation du cadre stratégique et institutionnel • la stimulation des investissements via la préparation/montage de dossiers d'investissements stratégiques par la mobilisation d'expertises et la réalisation d'études spécifiques • le renforcement de la crédibilité et du professionnalisme des acteurs (para)portuaires ciblés • la contribution à la mise en œuvre de la politique environnementale du secteur portuaire et para-portuaire. 			
Pilier 3 : Promotion des droits et l'accès à la santé sexuelle et reproductive & Health data			
<u>Intervention 4</u> : Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR)	2019-2023	Conventions de subside, accords de coopération, marchés publics. Acteurs identifiés : MS, DDS, MEPS, MFAS,	9,5 M €
<p>Les réalisations attendues incluront entres autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement d'une stratégie globale, adaptée et moderne de communication pour le changement de comportement sur les droits sexuels et la santé reproductive • le renforcement d'une chaîne de services SSR complémentaires, intégrées, accessibles et de qualité • le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles en tant que facteur de risque en matière de SSR 			
<u>Intervention 5</u> : Digitalisation et utilisation des données (Health Data)	2019-2023	Conventions de subside, accord de coopération, marchés publics. Acteurs identifiés : MS, DDS, MFAS	5,5 M €
<p>Les réalisations attendues incluront entres autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la production d'informations fiables, pertinentes et intégrées, transmises d'une façon efficace et facilement exploitables • la mise en place de mécanismes pour rendre les informations accessibles et compréhensibles au grand public et p.ex. à des représentants des ressources humaines • la mise en place d'un dispositif de gestion et de valorisation des connaissances 			
Pilier 4 : Appui à l'Opérationnalisation de la Police républicaine			
<u>Intervention 6</u> : Appui à l'opérationnalisation de la police républicaine	2019-2023	Conventions de subsides, accords de coopération, marchés publics Acteurs identifiés : MISP, DGPR, Police béninoises et belges, Commission Défense et Sécurité Parlement, ANCB	3,715 M €
<p>Les réalisations attendues incluront entres autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le concept de Police communautaire est développé et mis en œuvre • Les phénomènes prioritaires locaux liés à la délinquance informatique sont mieux gérés • La Gestion des Ressources Humaines, et de son axe formation, sont renforcés • L'administration et la communication externe sont professionnalisées. 			
Réserve	2019-2023	La réserve peut servir pour un financement de nouvelles interventions ou pour un financement complémentaire des interventions en cours.	0,150 M €
Experts internationaux Enabel	2019-2023	Les experts internationaux (h/f) sont recrutés à travers les procédures Enabel.	6,135 M€

		Il est prévu de mobiliser 412 h/m durant la période de 5 ans.	
Total financement Gouvernement Belge			60 M €

2. Cadre de Résultats

Les ambitions du Programme se présentent de la manière suivante :

Changements visés	Indicateurs (source de vérification)	Baseline/Target
Objectif global 1 : Contribuer à la création d'emplois décents et durables, à l'augmentation des revenus des acteurs économiques et des ménages, et à l'amélioration des équilibres macro-économiques du Bénin	<u>En lien avec Pilier 1</u> :	
	Taux d'augmentation de la contribution de la filière ananas au PIB (Source INSAE)	1,28 % -> 2,2%
	Nombre d'emplois FTE décents créés (Source INSAE, désagrégé par tranche d'âge et par sexe)	0 - > 5.000
	<u>En lien avec Pilier 2</u> :	
	Proportion d'emplois précaires (payés à la tâche) qui sont devenus décents (Enquête à réaliser, par tranche d'âge et par sexe)	20% -> 60%
	Evolution du volume d'activité (import/export)	10 MT -> +20%
<u>En lien avec Pilier 4</u> :		
Taux de couverture territoriale par un commissariat d'arrondissement	(305/545) 56% -> 80%	
Ratio Police/Population	1 policier pour 1 250 habitants - > 1 policier pour 1 000 habitants	

<p>Objectif global 2 : Contribuer à la bonne gestion du dividende démographique, à la réduction de la mortalité maternelle et infantile et améliorer la productivité du capital humain</p>	<p><u>En lien avec Pilier 3 :</u> Taux de réduction de la mortalité maternelle (pour 100.000 nouveaux nés) (Annuaire statistique)</p>	-30%
	<p>Taux de réduction de la mortalité infantile (en institution – pour 1.000) (Base de données SDMR)</p>	-30%
	<p>Age moyen à la 1^{ère} grossesse (Enquête)</p>	+ 1 an
	<p><u>En lien avec Pilier 4 :</u> Production des données</p>	Pas de système statistique fiable (VBG) -> Système existant et opérationnel (VBG)

Changements visés	Indicateurs (source de vérification)	Baseline/Target
Pilier 1 : Développement des CVA porteuses et professionnalisation des agri entrepreneurs		
Objectif Spécifique 1 : Renforcer de manière inclusive et durable les CVA ciblées et leur positionnement sur le marché, en œuvrant à répondre aux goulots d'étranglement clés de celle-ci et à la professionnalisation des agri-entrepreneurs y impliqués	Revenus moyens nets des <ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneurs producteurs agricoles (FCFA par Hectare) - Transformateurs (En FCFA par tonne produite) - Commerçants ananas frais (En FCFA par tonne commercialisée) 	Production : +15% Transformation : +15% Commercialisation : +10%
	Nombres d'hectares emblavés en ananas (à désagréger par sexe)	Total : 4.890 ha > 5459 ha
	Nombre d'hectares cultivés de manière durable	A suivre avec l'outil TAPE (FAO)
Objectif Spécifique 2 : Création d'un environnement favorable au développement des CVA ciblées	Accroissement de l'encours de crédit au niveau de la filière (par sexe, maillons, type d'entreprises)	+40%
	Taux de satisfaction des agri-entrepreneurs par rapport au cadre incitatif (par sexe, maillons et types d'entreprises)	Producteurs : >85% Transformateurs : >80% Commerçants : >80%

<p>Objectif spécifique 7 : la filière riz est accompagnée en favorisant des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients au changement climatique</p>	<p>Revenus moyens nets des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneurs producteurs agricoles (FCFA par hectare/ hors amortissement) - Transformateurs (marge nette en FCFA) - Commerçants (en FCFA par tonne commercialisée) - Entreprises de services (Labour) <p>(désagrégé par sexe à chaque fois que possible)</p>	<p>Producteurs agricoles : Total : 104.000 > 428.000 FCFA</p> <p>Transformateurs : 4 millions >6 millions FCFA par an</p> <p>Commerçants : 554.260 > 1.156.916 FCFA</p> <p>Entreprises de services : 0 > 926.241 FCFA</p>
	<p>Nombres d'hectares cultivés de manière durable</p>	<p>300 ha > 2.000 ha</p>
<p>Objectif spécifique 8 : Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires.</p>	<p>Revenus moyens nets des Producteurs (h/f) par tonne de noix produits</p>	<p>205.000 FCFA (valeur 2019)>250.000 FCFA</p>
	<p>Nombre d'emplois des maillons pépinières</p>	<p>48 > 100</p>
	<p>Nombre d'emplois du maillon transformation des noix par Afokantan/ deuxième usine</p>	<p>400 > 500</p>
	<p>Nombre de producteurs participants au dispositif</p>	<p>2.159 > 2.500</p>

3. Risques et mesures de mitigation

Risques	Mesures de mitigation mise en place (ou à mettre en place)
Risques sur le portefeuille dans sa globalité	
Le manque de moyens des institutions publiques partenaires qui pourrait avoir un impact négatif sur le travail en partenariat	<p>Attention du Comité de Pilotage régulièrement attirée sur ces questions de dotations budgétaires des institutions publiques partenaires et jusqu'à présent, seul incident ayant un impact sur le programme de coopération belgo-béninois relatif à la situation des locaux du projet PROFI-Anacarde (programme de coopération 2013-2017).</p> <p>Etat d'avancement : le problème des locaux du PROFI a été résolu, mais le manque de moyen de l'administration reste un problème, notamment sur l'intervention PAOP (manque de moyen de la DGPR contraint les activités).</p>
Une évolution défavorable de l'environnement des affaires qui pourrait aller à l'encontre des ambitions du Programme de stimulation de la création/croissance des entreprises du Bénin	<p>Problème de la fermeture des frontières avec le Nigéria à gérer tout au long de l'année 2020, qui a compromis à la fois les débouchés de la filière ananas et le chiffre d'affaires du Port de Cotonou.</p> <p>Etat d'avancement : Réouverture des frontières en toute fin d'année 2020</p>
Le coût de la connexion internet, qui reste élevé, et la faiblesse de la qualité de connexion pourraient davantage constituer un frein au développement des services digitaux aussi bien à Cotonou que dans le reste du pays. Cela pourrait avoir un impact négatif sur les activités prévues dans la digitalisation au niveau de tous les piliers	<p>Qualité de la connexion reste un point d'attention y compris à Cotonou et le coût de celle-ci est un frein à l'expansion des solutions digitales innovantes. Malheureusement, ce sont deux facteurs sur lesquels Enabel n'a que très peu d'influence en vue d'une atténuation durable, étant fortement contraint par la qualité de la connexion dans l'utilisation des outils digitaux</p>
Une dégradation possible de la situation sécuritaire, surtout dans le Nord, du fait de la contagion des pays voisins, où la situation est nettement en dégradation	<p>Plan sécurité élaboré pour permettre le développement de réseaux facilitant l'information en temps réel et ainsi améliorer la sécurité du personnel. A noter également : la réduction des activités dans la zone la plus exposée</p> <p>Etat d'avancement : La dégradation de la situation sécuritaire dans le Nord n'est plus un risque mais c'est désormais un problème à suivre de près, notamment en raison du risque d'attentats qui pourraient toucher d'autres parties du pays, y compris Cotonou.</p>
Un ralentissement des activités provoqué par le manque de disponibilité des partenaires étant donné le contexte électoral pour les années 2020 et 2021 qui pourrait compromettre l'atteinte des résultats dans les délais, contexte électoral qui pourrait également avoir un impact sur la situation sécuritaire (en lien avec les incidents survenus après les élections législatives d'avril 2019)	<p>Elections municipales en 2020 sans incident majeur. La vigilance reste de mise pour 2021 avec l'organisation des élections présidentielles. Quelques perturbations sont à prévoir à partir de mars, notamment en ce qui concerne la disponibilité de certains partenaires. Cependant, pas de tensions majeures palpables à ce jour. Il pourrait y avoir un certain ralentissement de la mise en œuvre en cas de remaniement ministériel post électoral</p> <p>Etat d'avancement : Risque clos, les élections sont terminées</p>

Risques	Mesures de mitigation mise en place (ou à mettre en place)
<p>Le positionnement du portefeuille sur des secteurs stratégiques plus exposés qui fait courir à Enabel et à la Belgique un risque de réputation en cas de débordement</p>	<p>Attention particulière donnée dans la communication sur ces thématiques et jusqu'à présent le risque semble bien maîtrisé Etat d'avancement : Une campagne de communication (notamment photo) a été faite en 2021 qui mettait en avant le rôle d'aide à la population béninoise de la police communautaire.</p>
<p>Le manque de moyens humains actuels au niveau de la Porfolio Support Unit pouvant générer un retard de mise en œuvre et, à terme, de non-atteinte des résultats</p>	<p>Risque partiellement et momentanément limité par le recrutement d'un RAFI supplémentaire pour la période de l'année 2021, mais sans pérennisation de ce recrutement, il reviendra à son niveau maximum en fin d'année. En ce qui concerne les contrats, des solutions d'appoint sont envisagées pour faire face à l'afflux de dossiers à traiter, mais elles restent précaires Etat d'avancement : L'équipe Enabel-Bénin a été renforcée par des ressources internationales (ATI-Infra transversal et 2eme ECAi) et nationales (2eme AP sur DEFIA et sur P@SRIS, recrutement d'experts juniors nationaux, etc.). Risque amoindri pour l'instant.</p>

4. Modalités

4.1. Modalités de mise en œuvre et modes de contractualisation

La mise en œuvre du Programme est basée sur les dispositions de la Convention Générale entre l'Etat belge et le Bénin, telle que signée en septembre 2018. Le Programme fait l'objet d'une convention spécifique (CS) établie entre les deux parties.

Les interventions seront mises en œuvre par Enabel dans une logique de partenariat. Enabel utilisera ses instruments et ses procédures en collaboration étroite avec les représentants des ministères techniques et de leur démembrement sur le terrain, selon leurs mandats.

Enabel signera des contrats avec les acteurs chargés de mettre en œuvre des interventions ou des parties d'interventions. Les modes de contractualisation seront ceux définis par le cadre législatif et réglementaire belge applicable. Il s'agit des :

- **Conventions de subsides** : pour les partenariats avec les structures publiques/privées, béninoises/internationales selon les mandats et champs de compétence de chaque acteur.
- **Marchés publics** : pour la sous-traitance (services, travaux, fournitures) à des prestataires spécialisés.
- **Accords de coopération** : avec des acteurs publics belges selon leurs avantages comparatifs dans les domaines d'intervention spécifiques.

Enabel et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'interventions ou de parties d'interventions, y compris les départements ministériels impliqués, pourront également signer des contrats sans transferts financiers précisant les obligations et responsabilités mutuelles des parties, les actions de communication et d'information adéquates, les organes de concertation responsables pour le suivi des interventions, ainsi que, le cas échéant, la contribution ou les engagements non financiers à charge des parties.

4.2. Pilotage des Interventions

Au niveau de chaque Pilier : via le **Comité de Pilotage** qui se réunit semestriellement et est co-présidé par la Direction Générale du Financement du Développement (DGFD) relevant du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et le Représentant Enabel, avec la participation d'un représentant du MAEC, un représentant de la CAA (MEF), un représentant des différents Ministères techniques impliqués et le cas échéant des représentants du secteur privé (Interprofession Ananas, Riz et Anacarde sur Pilier 1, PAC sur Pilier 2), des autorités décentralisées (Associations des Maires concernées), de la société civile, ...

Les Comités de Pilotage ont pour mandat de suivre l'état de mise en œuvre de l'Intervention et l'atteinte de ses résultats, analyser les contraintes éventuelles et y rechercher des solutions et suivre la réalisation des engagements mutuels spécifiques à l'intervention.

La composition des Comités de Pilotage pour chacun des 4 piliers se présenterait de la manière suivante :

Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4
DGFD (Président)	DGFD (Président)	DGFD (Président)	DGFD (Président)
RR (Co-Président)	RR (Co-Président)	RR (Co-Président)	RR (Co-Président)
MAEP (Co-Président)	MIT (Co-Président)	MS (Co-Président)	DGPR (Co-Président)
MAEC	MAEC	MAEC	MAEC
CAA	CAA	CAA	MISP
MPME	MISP	MASM	CAA

MIC	EMFN	DDS (Atlantique et Couffo)	MJLDH
ATDA PDA 7 et 4	PAC	PNUSS	Ambabel
APIEX	CCIB	OCJ	DUE
AIAB	DGPR	Préfectures (Atlantique et du Couffo)	ANCB
CNAB	DGDDI (MEF)	Associations des Maires (Atlantique et Couffo)	Commission Défense et sécurité (Assemblée Nationale)
IFRIZ			
FNDA			
IFA			
Préfecture Atlantique			
Association des Maires de l'Atlantique et du Littoral (ACAL)			

4.3. Monitoring & Evaluation et capitalisation

La Coopération bénino-belge reconnaît l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement, ce qui permet aux acteurs et parties prenantes de prendre des décisions basées sur des données factuelles et de tenir compte des questions d'apprentissage stratégiques.

Les instruments prévus sont l'évaluation stratégique, les revues annuelles du programme, et les revues à mi-parcours des interventions.

Au niveau des interventions, les instruments nécessaires sont constitués par le suivi continu de la performance (incluant le processus de baseline, le monitoring continu de la mise en œuvre, les audits de la qualité des données), ainsi que par un ensemble d'activités de gestion et partage des connaissances incluant notamment une réflexion systématique sur l'action et pouvant inclure la recherche-action participative, l'apprentissage par les pairs, le développement de communautés de pratiques et la capitalisation d'expérience.

Le processus de capitalisation se focalise tant sur des produits que des processus. Il est accompagné par les experts sectoriel d'Enabel et complété, le cas échéant, par des expertises externes.

Notons enfin que des audits financiers externes sont organisés régulièrement.

4.4. Modalités de modification du Programme

Le pilotage stratégique du Programme sera assuré par le Comité Mixte Paritaire de Concertation selon les dispositions prévues dans la convention spécifique.

Les modifications du Programme ayant un impact sur les dispositions de la Convention spécifique doivent être concertées au préalable entre les Parties et seront confirmées par un échange de lettres.

Annexe : Liste des abréviations

ABDH	Approche Basée sur les Droits Humains
ABSSA	Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
AIAB	Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin
AMBABEL	Ambassade de Belgique au Bénin
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APIEx	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CDS	Commission Défense et Sécurité
CLS	Comités Locaux de Sécurité
CNAB	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CVA	Chaîne de valeur ajoutée
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
DDS	Direction Départementale de la Santé
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGFD	Direction Général Financement et Développement
DGPR	Direction Générale de la Police Républicaine
DHIS2	District Health Information Software 2
DSSR	Droits et accès à la Santé Sexuelle et Reproductive
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EMFN	Etat-Major des Forces Navales
Enabel	Agence belge de développement
FADEC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FENAPAB	Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FTE	Full Time Equivalent (Equivalent à Temps Plein)
IFA	Interprofession de la Filière Anacarde
INRAB	Institut national des recherches agricoles du Bénin
LCSSA	Laboratoire Centrale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MEPS	Ministère de L'Enseignement Primaire et Secondaire
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MJLDH	Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MPME	Ministère des PME et de l'emploi
MS	Ministère de Santé
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OCJ	Organe Consultatif de la Jeunesse
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAC	Port Autonome de Cotonou
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUSS	Plateforme Nationale des Usagers des Services de Santé
PTF	Partenaire Technique et Financier
RR	Représentant résident
SSR	Santé Sexuelle et de la Reproduction
SNIGS	Système National d'Information et de Gestion Sanitaire

TPE	Très Petite Entreprise
URCPA	Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde
VBG	Violences basées sur le Genre